

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fideles. — II Solennités de titulaires. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Processions jubilaires. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII Chronique. — VIII Union Saint-Jean : avis de messe. — IX Correspondance américaine.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 13 octobre

Fête de la Maternité de Marie, *doubl. maj.*; mém. du 20e dim. et de S. Edouard; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux 11 vèpres, mém. 1o de S. Calixte (ant. *iste sanctus*), 2o du dim. (ant. *Cognovit*), 3o de S. Edouard (ant. *Hic vir*).

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 20 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Calixte, de Sainte-Thérèse et de Saint-Luc.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Luc (Curran).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Luc (Vincennes).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE — Solennité du titulaire de Sainte-Hedwige (Clifton). J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

M. l'abbé Eugène Desmarais, vicaire forain, curé de Saint-Louis-de-Gonzague, diocèse de Valleyfield, décédé le 30 septembre 1901, était membre de la Société d'une messe.

L. CALLAGHAN, ptre,
Vice-chancelier.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 11 septembre 1901.

LA santé du Souverain-Pontife est bonne ; toutefois, pendant les fortes chaleurs que nous venons de traverser, le docteur Lapponi n'a point voulu que le pape fit sa promenade habituelle aux jardins du vatican. Il paraît certain qu'il la reprendra la semaine prochaine. La température commence à se modifier, et bien que les pluies de l'automne n'aient point encore apporté leur contingent de fraîcheur, la vie est plus supportable.

— Le Souverain-Pontife, à une des dernières audiences qu'il a accordées, a fait savoir qu'il allait bientôt publier une encyclique sur le rosaire. On sait que depuis longtemps Léon XIII a pris la pieuse habitude de rappeler chaque année, au mois d'octobre, les grandeurs et la puissance de la Vierge Marie. Son insistance à recommander l'efficacité de la prière est remarquable, et il n'y a pas de pontife qui ait si souvent insisté sur ce point capital de la vie chrétienne. Mais parmi toutes les prières, celle qu'il préfère est le rosaire ; il a réorganisé la confrérie de ce nom, a accordé de nouvelles indulgences à la récitation de cette prière, et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour en recommander l'usage fréquent et continu.

— La vie romaine continue d'être troublée par un incident dont j'ai déjà parlé ; la transformation du collège de Saint-Jérôme qui, en vertu de la nouvelle constitution pontificale, devra servir aux clercs de la Croatie. Les Dalmates, à l'instigation du gouvernement italien, se sont trouvé blessés d'une exclusion qui depuis de longues années était déjà dans l'ordre des faits. Après avoir pris accord secret avec le ministère, ils ont envahi le collège, s'en disant les maîtres, ont envoyé des notes aux journaux, des injures à l'archevêque d'Antivard qui protestait contre cette usurpation.

tion, et un télégramme de scumission au roi se mettant sous sa protection. Le gouvernement nomma un commissaire royal, et le recteur du collège déposa une plainte. Le jugement sera rendu samedi ; mais dès ce moment on connaît la fin de cette histoire. La modification du collège a été faite avec l'assentiment de l'Autriche qui en a le protectorat. C'est précisément ce protectorat qui a sauvé le collège de la confiscation en 1873. Or le gouvernement italien ne fera rien quand l'Autriche et le vatican marchent d'accord. De plus, l'Autriche a refusé de donner les clés du coffre-fort ; les capitaux sont confiés à la garde du vatican ; le pauvre commissaire royal nommé ne sait ce qu'il a à faire ; et le gouvernement le laisse piteusement patauger entre une caisse fermée à clef qui contient la comptabilité et les valeurs qui restent déposées au Vatican. L'action diplomatique va d'ailleurs prendre le pas sur l'action judiciaire, bien que celle-ci ait, à ce que l'on assure, déjà donné raison au recteur du collège et condamné les Dalmates. C'est bien le cas de répéter *much ado about nothing*.

— Le congrès de Tarente, XVIIIe de la série, vient de se terminer sur un incident dont on fait aussi grand bruit en ce moment. La maçonnerie a ameuté tous les journaux contre l'évêque de Livourne, accusé d'avoir dit dans un discours : « Rome avec le pape ou la mort ». Et d'où vient l'indignation de ces feuilles ? Cet évêque a osé profaner la parole sacro-sainte de Garibaldi : « Rome ou la mort ». L'évêque a bien expliqué le lendemain, dans un sens parfaitement irrépréhensible, les paroles qu'il avait prononcées la veille ; et, d'ailleurs, elles se justifiaient d'elles-mêmes. Le gouvernement tient bon. Ces manifestations du réveil catholique le gênent. Il ne veut pas voir le développement grandissant des sociétés secrètes, des socialistes, des ligues publicaines ; et, pour n'être pas accusé de rester dans l'inaction, il lui faut bien trouver un diversif. Les catholiques, heureusement pour eux, sont là, et il prouvera sa vigueur en prenant contre eux des mesures qu'il n'oserait jamais appliquer aux autres. Il parle déjà de réprimer le traitement de trois prélats, puis de prendre une mesure

plus générale. Il avertirait les évêques que les églises étant des lieux destinés au culte, il leur est interdit d'y tenir des réunions autres que celles qui sont strictement liturgiques. Par conséquent on ne pourrait plus y assembler de congrès catholiques ou de ligues paroissiales ; et si on ne récite pas le *Pater noster*, ou si l'encensoir ne se balance pas devant un autel chargé de lumières, il y aura contravention. Ces mesures seront-elles appliquées ? J'hésite encore à le croire ; et si elles l'étaient, elles ne seraient pas maintenues longtemps, car le gouvernement, qui ne veut pas encore d'un *kulturkampf* religieux, fermera les deux yeux.

— Le gouvernement ne veut pas encore d'un *kulturkampf* religieux, car il lui susciterait comme ennemis directs tous les catholiques qui, et ils sont nombreux, n'ont pour lui actuellement que de l'indifférence. Or les catholiques composent la grande majorité de la nation ; et le jour où ils voudraient faire sentir qu'ils sont le nombre, et par conséquent la force, je ne sais pas si les urnes à double fond du 2 octobre 1870, si bien employées au plébiscite de Rome, pourraient être encore de quelque utilité. Le gouvernement veut marcher lentement sur la voie de la déchristianisation de l'Italie et l'action violente lui répugne ; c'est plus habile, mais aussi cela fait plus de mal à l'Eglise. L'Eglise a subi toutes les persécutions et a triomphé de tous les persécuteurs ; mais elle ne pouvait humainement résister à celle de Julien l'Apostat, il a fallu que Dieu lui-même s'en mêlât et arrêtât le puissant empereur sur les rives du Tigre.

Le 18 septembre 1901.

— La question des congrégations religieuses de France continue à passionner l'opinion des Romains. Presque toutes les conversations des ecclésiastiques roulent, soit sur ce que feront les congrégations, soit sur ce qu'elles devraient faire.

— Sans parler en détail des discussions auxquelles donne lieu cette situation, trois points émergent et peuvent servir à s'orienter. Ils

donnent, en effet, ce que j'appellerais les points cardinaux pour ne pas dévier et se défendre de toute exagération, du côté résistance comme du côté soumission.

— Le premier point est que le Souverain-Pontife laisse pleine, entière et absolue liberté aux instituts religieux d'hommes et de femmes d'agir au mieux de leurs intérêts. Mais si le pape se tient dans la plus absolue réserve sur ce point, d'autres le font parler, dans un sens ou dans l'autre ; et des personnes, qui ont droit de passer pour interprètes de la pensée pontificale, déclarent nettement que le pape, s'il ne veut rien dire en public, est en particulier partisan convaincu de la soumission aux décrets du gouvernement français. Or, samedi, vint à Rome un ecclésiastique français qui, de par sa situation, avait droit de poser au Souverain-Pontife la question et, le pape avait le devoir d'y répondre. Il fut reçu en audience, exposa la situation, et raconta ce que l'on faisait dire au pape, ajoutant qu'un seul de ses désirs serait un ordre. « Je le sais, dit en souriant le pape, pour vous autres Français mes simples désirs sont des ordres, et c'est pour cela que je me suis bien gardé de les exprimer. J'ai laissé la liberté pleine et entière aux congrégations, je veux la leur laisser, et ne dirai absolument rien qui pourrait l'affaiblir ou la diminuer ».

— Le second point est que le pape concédant *réellement* la liberté, les instituts s'en servent au *gré* de leurs intérêts. En voici deux exemples typiques. Les Capucins, qui ont dans leurs rangs le cardinal Vivès, vont tous demander l'autorisation. Les Carmes, ordre auquel appartient le cardinal Gotti, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, résistent unanimement, et entraînent dans leur exil 115 Carmels de femmes sur les 120 qui sont en France. Cette attitude de deux ordres si soumis au Saint-Siège montre bien que le pape entend laisser pleine et entière liberté aux instituts religieux.

— Le troisième point est le motif pour lequel de nombreux instituts se soumettent. Je passe sur ceux qui n'ont pas pu résister à

la pression des évêques, désireux de conserver dans leurs diocèses ceux qui étaient les plus zélés facteurs du bien qui s'y opérait. Il y a chez ces évêques un sentiment d'intérêt personnel et de zèle pour le bien dans leur diocèse, qui les porte à regarder moins le bien de l'institut que celui qu'il faisait, et à donner la prépondérance au second sur le premier.

Mais un autre motif a déterminé de grands instituts à la soumission. Nous sommes en France assez imprévoyants ; nous fiant sur la Providence, nous vivons au jour le jour sans nous préoccuper du lendemain, et ce lendemain nous saisit sans y avoir été préparés. C'est ce qui est arrivé pour un certain nombre d'instituts qui, brutalement dissous au 1er octobre prochain, se trouveraient sans ressources, sans asile, et surtout sans savoir où orienter leurs pas dans le chemin de l'exil. Pour ceux-ci, la demande d'autorisation est un répit qu'ils obtiennent. Beaucoup d'entre eux savent parfaitement que leur demande d'autorisation sera rejetée, mais ils la présentent. Le gouvernement ayant en ce moment autre chose à faire, et surtout ne voulant pas éveiller la question religieuse avant les élections de 1902, ne fera presque aucune exécution. Les élections seront, à ce que l'on croit, mauvaises dans leur ensemble ; et la nouvelle Chambre, plus radicale que celle qui termine ses travaux, refusera les autorisations. Alors viendront les suppressions lentes. Mais une année nous sépare de cette époque ; et pendant ce temps, à l'abri de leur demande d'autorisation, les divers instituts pourront chercher à s'orienter, où aller, et comment ils assureront l'existence de leurs membres.

— Il me semble que ces trois facteurs, dont je viens de parler, dominant la situation et éclairent toute cette phase importante de la vie de l'Eglise de France.

— Il y a eu ces jours-ci à Rome un pèlerinage français conduit par M. Harmel. Il n'était pas très nombreux, 1200 personnes, car il venait après ceux de l'année dernière qui avaient épuisé un peu les désirs de voyage, et précédait ceux de l'année prochaine, époque où

l'on veut célébrer en grande pompe le 50e anniversaire de la création de Léon XIII. Les pèlerins ont été reçus lundi par le Souverain-Pontife. Mais cette fois, au lieu de faire un discours, le pape s'est contenté de donner la bénédiction aux pèlerins réunis à la Chapelle Sixtine. Ils y ont chanté le *Credo*, puis les litanies de la Sainte Vierge, et le pape a donné d'une voix forte la bénédiction entendue sans difficulté de tous les points de la vaste chapelle pontificale. L'aspect général du pape était bon, et le docteur Mazzoni, qui voit de temps en temps Léon XIII, est émerveillé de la conservation de sa santé.

— La question de Saint-Jérôme menace de s'éterniser. Le préteur a rendu sa sentence, dans laquelle il admet que les Dalmates ont injustement pris possession violente de l'institut de Saint-Jérôme-des-Esclavons ; mais il nie au recteur, le prêtre Pazman, le droit à une indemnité. Il fait enfin intervenir dans la cause le commissaire royal. Ce pauvre commissaire a bien le rôle le plus ingrat de l'affaire. Nommé avec des pouvoirs assez indéfinis, il n'a pas le moyen de les exercer, et le gouvernement se garde bien de les lui fournir. Ainsi la clef du coffre-fort de l'institut se trouve dans les mains de l'ambassadeur d'Autriche qui ne veut point la céder, et le gouvernement n'ose pas donner l'ordre de briser les serrures. Le capital de l'institut est déposé au Vatican, et, bien entendu, ce n'est pas le gouvernement italien qui ira sommer les administrations palatines de le lui rendre. Et le pauvre commissaire royal est assis, devant une table vide, entre une comptabilité déposée dans un coffre dont il n'a pas la clef et des capitaux que continue à conserver le Vatican. Sa position est vraiment comique.

Il est maintenant absolument certain que cette irruption violente des Dalmates a été combinée avec le gouvernement italien, qui voulait jouer un mauvais tour au Vatican ; mais il se trouve trop avancé et ne sait comment se tirer à son avantage de l'aventure dans laquelle il s'est imprudemment engagé.

DON ALESSANDRO.

PROCESSIONS JUBILAIRES

DÈS les premiers jours de l'année jubilaire, la *Semaine religieuse*, avec l'autorisation de l'ordinaire, avait donné plusieurs avis relativement aux conditions à remplir pour gagner l'indulgence du jubilé.

Nous avons dit, entre autres choses, que les visites processionnelles requisés n'étaient pas des processions strictement liturgiques, nécessitant par exemple le port de la croix, etc. Notre avis était fondé en particulier sur un document sollicité de Rome par Mgr Bourget.

Des doutes se sont élevés plus tard sur ce point. Des revues ecclésiastiques, en assez grand nombre, soutenaient que partout où le fait d'une véritable procession liturgique n'entraînait pas d'inconvénients sérieux, ou ne rencontrait pas d'obstacles de la part des autorités civiles, c'était cette procession et pas une autre qu'il fallait faire. Et par les mots procession liturgique, on entendait strictement le port de la croix en tête du cortège.

La solution de ce doute a été demandée au Saint-Siège, par le directeur du grand séminaire de Montréal.

Supplique et réponse viennent d'être envoyées à Mgr l'archevêque.

Or, la Sacrée Pénitencerie déclare formellement, à la date du 30 septembre dernier, que même les visites processionnelles faites sans le port de la croix sont valables pour le gain de l'indulgence jubilaire. Il n'y a donc plus maintenant de discussion possible à ce sujet.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

Le Rév. Père A. Brosseau, dominicain, curé de Notre-Dame-de-Grâce ;

M. l'abbé P. Derome, curé de Saint-Damien, en remplacement de M. l'abbé J. Brien, qui se retire du ministère ;

M. l'abbé R. Comtois, desservant de Saint-Edmond ;

M. l'abbé I. Léveillé, p. s. s., aumônier des Petites-Filles de Saint-Joseph, à Montréal ;

M. l'abbé H. Perreault, vicaire à Saint-Cuthbert ;

M. l'abbé J. Mignault, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé A. Perras, vicaire à Saint-Charles, Montréal.

M. l'abbé J.-A. Champagne, vicaire à Sainte-Brigide, Montréal.

M. l'abbé J.-U. Demers diacre, est appelé à l'archevêché de Montréal.

CHRONIQUE

DIMANCHE, le 29 septembre, a eu lieu, à Notre-Dame-de-Grâce, l'installation des RR. PP. Dominicains, chargés désormais de la desserte de cette paroisse.

M. l'abbé Ferland, qui y remplissait les fonctions de curé depuis le départ de M. le chanoine Maréchal pour Saint-Jacques-le-Mineur, a remercié les paroissiens de leur zèle et de leur fidélité à tous leurs devoirs de chrétiens. Puis Mgr l'archevêque a présenté à la paroisse les nouveaux desservants qu'il lui a choisis, dans les dévoués religieux de l'ordre de Saint-Dominique.

Les Frères-Prêcheurs étaient déjà établis à Saint-Hya-

cinthe et à Ottawa ; ils auront bientôt une maison à Québec. Leur arrivée à Montréal est un précieux appoint, apporté aux œuvres d'apostolat dont le diocèse est si riche.

La paroisse de Notre-Dame-de-Grâce qui comptait jusqu'ici deux beaux établissements religieux, le pensionnat de Villa-Maria et le monastère des Sœurs du Précieux-Sang, verra en outre s'élever plus tard, à côté de son église, un couvent régulièrement organisé d'après les traditions dominicaines. Le vicaire provincial des Frères-Prêcheurs vient d'annoncer cette intention dans l'organe officiel de son ordre au Canada.

Ce sera alors une abondante floraison, parfaitement variée. Pendant que les religieuses du Précieux-Sang se livreront à la contemplation, les sœurs de Notre-Dame vaqueront à l'instruction de la jeunesse, et les pères dominicains seront toujours prêts à se consacrer aux travaux de l'évangélisation. Avant longtemps aussi, l'ancien monastère du Précieux-Sang se convertira en un splendide hôpital pour les incurables, grâce à l'abnégation sans borne des sœurs de la Providence. Quel beau groupement des principales œuvres religieuses au sein de l'Eglise catholique ! Maison de prière et de pénitence, maison d'éducation et d'instruction, maison de bienfaisance et de charité, maison d'apostolat par la prédication évangélique.

* * *

Le même jour, dans l'après-midi, Mgr l'archevêque bénissait, en présence d'une assistance d'élite, deux cloches destinées à l'église conventuelle des carmélites.

On sait que le monastère de ces religieuses installé provisoirement à Hochelaga en 1875, a été transféré il y a quatre ans dans la nouvelle paroisse de Saint-Denis. Cette œuvre n'a cessé de se développer depuis l'époque

relativement récente de sa fondation à Montréal. Elle a vite gagné la sympathie universelle. Vingt-quatre jeunes filles canadiennes ont déjà franchi le seuil de cet asile béni de la contemplation, et de la mortification dans ce qu'elle a de plus parfait et de plus élevé. Il faut les en féliciter. N'ont-elles pas choisi la meilleure part, au témoignage même de Notre-Seigneur ?

* * *

L'ouverture des cours de notre université catholique sera célébrée mercredi, le 9 octobre.

Dans la matinée, il y aura messe du Saint-Esprit à la cathédrale, profession de foi des professeurs et allocution par Mgr l'archevêque. Dans la soirée, à 8 heures, étudiants et invités se réuniront dans la salle des promotions, où le compte-rendu de la dernière année académique sera lu par M. l'abbé Bourassa. M. le chanoine Archambeault, le nouveau vice-recteur, adressera aussi la parole, ainsi que deux ou trois autres orateurs.

On annonce le départ de Paris de M. Laurentie, le successeur de M. de Labriolle à la chaire de littérature française de l'université. Le nouveau titulaire, qui est fortement recommandé par M. Brunetière, occupait à Paris même un poste brillant dans l'enseignement supérieur ; il est permis par conséquent de fonder sur lui les plus solides espérances.

* * *

La réouverture des écoles du soir à Montréal s'est faite mardi dernier. Les classes ont lieu quatre fois par semaine : les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Voici la liste des écoles où se donnent les cours : Montcalm, Champlain, Sarsfield, Belmont, Olier, Sainte-Anne, Sainte-Marie, et puis l'école des Italiens, à l'angle des rues Bleury et Sainte-Catherine.

* * *

Une nouvelle communauté de religieuses vient s'établir au milieu de nous. Nos sœurs de charité hospitalisent les malades pauvres ; elles les visitent à domicile et les veillent, même la nuit, autant que la chose est possible.

Mais nous n'avions pas encore de religieuses garde-malades, de leur état. Mgr l'archevêque a pensé qu'il y avait là une lacune ; et il a voulu la combler en appelant à Montréal des sœurs dont l'unique fonction serait de soigner les malades riches ou pauvres.

Il existe en Europe plus d'un institut de ce genre ; le choix de Sa Grandeur s'est arrêté sur les sœurs de L'Espérance, de Laval. Huit d'entre elles sont débarquées à Montréal mardi soir ; elles sont hebergées provisoirement par les sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Mais, dans le plus court délai, ces religieuses se procureront une maison et se mettront immédiatement à la disposition des familles. Nul doute que cette nouvelle sera accueillie avec grand plaisir.

UNION SAINT-JEAN

Avis de messe

M. l'abbé Joseph-Odilon Forest, vicaire à Saint-Cuthbert, décédé le 27 septembre à l'Hôtel-Dieu de Montréal, faisait partie de l'Union Saint-Jean. Tous les membres de l'association sont tenus de dire une messe pour le repos de son âme.

G. DAUTH, ptre, ch.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

Archevêché de Montréal, le 30 septembre 1901.

CORRESPONDANCE AMERICAINE

New York, 15 septembre 1901.



Dieu Tout-Puissant, quand c'est son bon plaisir, envoie aux peuples de grandes et terribles leçons ; et c'en est une qu'il vient de donner à la nation américaine en la frappant, toute à la fois à la tête et au cœur, dans la personne du président McKinley.

Mgr l'archevêque de Saint-Paul a très bien rendu cette note, quand il a convié son diocèse à s'examiner la conscience par rapport aux causes du malheur : « N'avons-nous pas, dit-il, par notre orgueil et notre confiance exagérée en nous-mêmes, par notre oubli des préceptes religieux et moraux, n'avons-nous pas mérité cette visite du fléau sur notre patrie ? Dieu le sait et nous juge ».

Puisse ce terrible coup rappeler que l'ignorance et l'indifférentisme religieux produisent toujours l'anarchie criminelle ou la folie coupable, et que le mot sans Dieu veut dire aussi sans maître.

L'assassin, l'Erostrate-Czolgoz, n'a-t-il pas avoué qu'il ne croyait pas en Dieu et qu'il n'avait de respect pour aucune Eglise ?

— Pour ce qui est de la victime, elle a été douce envers la mort. Nous savons que M. McKinley était protestant, mais nous n'ignorons pas non plus les égards personnels qu'il a toujours témoignés au catholicisme. Durant les jours qui ont précédé sa fin, à plusieurs reprises, il a prié à haute voix ; il a acquiescé à la volonté de Dieu ; et combien de fois il a redit la belle invocation : *Nearer, my God, to thee, e'en tho' it be a cross that raiseth me.* — Plus près de vous, mon Dieu, même si c'est une croix qui m'élève vers vous.

Vu ces sentiments de piété réelle, nous espérons du Dieu de miséricorde et de pardon que cet homme a eu le bonheur d'appartenir à l'âme de notre Eglise catholique ; et, dans le cas où il en serait ainsi, nous demandons pour lui à nos lecteurs le secours de leurs prières.

— M. Hall Caine vient de publier son livre si longtemps attendu sur la Ville Eternelle — *The Eternal City*.

Un critique nomme ce livre : *le nouvel évangile de la démocratie chrétienne* ; et de toutes parts c'est un véritable fleuve d'éloges qui coule en l'honneur de la publication nouvelle.

En partie M. Hall Caine mérite ces applaudissements, car il s'est nourri de la moëlle même des encycliques : *Rerum Novarum* et *De communi re*.

Pourquoi faut-il qu'il soit allé s'aventurer sur le terrain du domaine temporel des papes, et que là, incapable de comprendre le mot du Maître : *Mon royaume n'est pas de ce monde*, il en ait osé conclure à l'inutilité du patrimoine que les pontifes ont géré durant tant de siècles et qui leur a été ravi par un roi sacrilège ?

Un autre reproche que je tiens à adresser à M. Caine, c'est de faire de son héros, David Rossi, un fils du pape régnant. Je sais bien que, pour les fins de mise en scène, l'auteur suppose que ce pontife a été légitimement marié et est devenu veuf avant son accession au trône ; mais il y a là néanmoins une inconvenance lourde et blâmable, surtout quand sous le voile de cette figure fantaisiste se dessinent les traits de notre pontife actuel Léon XIII.

— Le quatrième congrès eucharistique des Etats-Unis aura lieu les 15, 16 et 17 octobre à Saint-Louis du Missouri, sous la présidence des cardinaux Gibbons et Martinelli, et sous les auspices de la Ligue Eucharistique des prêtres.

On sait que cette ligue a été fondée par le vénérable Père Eymard, conjointement avec la Congrégation des Pères du Très-Saint-Sacrement, si aimés à New York et à Montréal.

Jusqu'à présent cette ligue est sous la direction des Bénédictins de Saint-Meinard en Indiana.

C'est pour en promouvoir les intérêts qu'a lieu chaque année un congrès solennel. A tour de rôle, Notre-Dame en Indiana, Washington et Philadelphie ont eu l'honneur de le tenir dans leur enceinte.

— Un congrès d'un autre genre, composé de délégués canadiens-

français des six Etats de la Nouvelle-Angleterre et de celui de New York, se tient actuellement à Springfield, Mass. Espérons que ces grandes assises marqueront une époque dans l'histoire franco-américaine et qu'il en résultera des bienfaits religieux et sociaux pour nous tous.

Pendant que leurs frères des Etats-Unis lutteront dans l'arène, je demande respectueusement aux lecteurs de la *Semaine religieuse* de la métropole canadienne d'avoir un souvenir devant Dieu pour le succès de notre cause, qui dépend en grande partie de la façon dont seront conduites ces délibérations.

Même humainement parlant, la prière est le levier des grandes choses. Elle est dans tous les cas la force des faibles ; car cette élévation filiale d'une âme vers les cieux constitue une demande de secours, auprès d'un Père qui peut et qui veut nous accorder ses bienfaits sur la terre comme là haut.

— On me permettra de clore cette correspondance par une anecdote édifiante, que traduit elle aussi, à sa manière, le *pietas ad omnia utilis est* de saint Paul, et que je cueille dans notre histoire.

Le 21 juillet 1861, durant la guerre civile américaine, au matin de la bataille de Bull Run, le général Smith, avec sa division, arriva trop tard pour recevoir le signe de ralliement du commandant en chef.

Sachant à l'avance que s'il avançait il s'exposerait au feu de son propre parti, il demanda qui était prêt à sacrifier sa vie pour aller chercher le mot libérateur au camp du général Beauregard (1).

Un jeune homme quitta les rangs et s'offrit.

— Vous serez tué, dit l'officier.

— Je sais, répondit le soldat.

Alors Smith écrivit cette dépêche : « Envoyez-moi le mot de passe. — Gén. Smith. »

(1) Le général Beauregard, dont il s'agit ici, le vainqueur de la bataille de Bull Run et de Shiloh, naquit en 1817 à la Nouvelle-Orléans de parents canadiens-français. (Cfr *Chambers' Encyclopedia*, page 570.)

Si le messenger est tué, ils trouveront cette note sur lui, pense le général, et ils m'enverront le mot.

Arrivé aux avant-postes, le soldat fut arrêté à la portée des balles.

— Qui vive ?

— Ami.

— Avance au ralliement. Le mot ?

Silencieusement, et sachant son heure dernière arrivée, le jeune homme sur qui vingt canons de fusils étaient braqués fit le signe de la croix et attendit la mort.

Mais instantanément les fusils furent mis à terre. Le signe de la croix du soldat catholique se recommandant à Dieu, était précisément le signe de ralliement que le catholique général Beaugard avait donné le matin même à son armée.

HENRY BAYARD.

EXTINCTEURS

Pour éteindre les commencements d'incendie, la substance la plus efficace et la plus pratique, après l'eau, — supérieure même à l'eau, en certains cas, — est le *bicarbonate de sodium*, corps solide, blanc, ni caustique, ni vénéneux, de conservation facile, se vendant 5 ou 6 cents la livre chez les pharmaciens en gros.

C'est d'ailleurs la substance qui se trouve dans certains *extincteurs* fort vantés, où, déguisé d'une manière ou d'une autre, le bicarbonate de sodium se vend de dix à vingt fois son prix ordinaire.

Avant d'acheter aucun de ces appareils, nos lecteurs feraient bien d'essayer le produit dont nous parlons. L'expérience ne coûte que quelques sous et est des plus faciles à faire.

Il n'y a qu'à bien broyer la substance extinctrice et à la jeter à la partie inférieure du feu, la lançant vivement afin qu'elle s'étende de manière qu'elle ait à traverser les flammes le moins possible avant d'arriver au but.